

ORGANISME DESTINATAIRE

(Désignation et adresse)

FICHE INDIVIDUELLE D'ETAT CIVIL

dressée en application du décret du 26 septembre 1953 et de l'arrêté du 26 octobre 1953

Timbre imprimé ou cachet de l'organisme certificateur NOTA – A la demande de l'intéréssé, il peut être établi soit une fiche séparée pour chaque membre de la famille (fiche individuelle), soit une fiche collective (fiche familiale). Pour valoir certificat de vie, de célibat, de non-remariage, de non-divorce, la ou les mentions non décédé, non marié, non remarié, non divorcé devront, selon les cas, figurer expressément dans la marge en face des prénoms de la personne intéressée.

Enqueo qu	veuve de (2) :
Lpouse ou	(Nom du mari)
Prénoms :	
	(Au complet dans l'ordre de l'état civil)
Né le	(Le mois doit être inscrit en toutes lettres)
à	
	(Commune et département)
de	
	(Nom et prénoms du père)
et de	
	(Nom et prénoms du père)

fiche.

Certifié conforme aux pièces présentées. Nom du préposé : (Signature)

Cachet de l'organisme certificateur.

certifie sur l'honneur l'exactitude des déclarations portées sur la présente

Je soussigné (nom, prénoms)

A....., le....

(Signature)